

# COMMUNE DE MONTRIOND

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2009 - 19H00

### PROCÈS-VERBAL

**Date de convocation :** 3 décembre 2009

**Présents :** M. LAGRANGE Georges - M. BREHIER Emile - M. GAILLARD Fabrice - M. PEERSMAN André --  
M. MUFFAT Michel (La Ranche) - Mme TSCHOFEN Béatrice - Mme FAVRE Annie - Mme LANVERS Edith -  
Mme LAVERY Joséphine - Mme. DUMAS Claudine M. MUFFAT Michel (La Glière) - M. BRAIZE Alain

**Absents et excusés :** M. MUFFAT Roger Serge - M. RICCI Pierre - M. PERSIN Franck

**Procurations :** M. MUFFAT Roger Serge à - M. PEERSMAN André  
M. PERSIN Franck à Mme LAVERY Joséphine

**Président de séance :** M. LAGRANGE Georges

**A été élu secrétaire de séance :** Mme LANVERS Edith

### COMPTE RENDU:

Pas d'observations, le compte rendu est adopté.

### FINANCE :

#### Budget 2010 :

##### Fonctionnement :

Monsieur Emile BREHIER (Adjoint chargé des finances), présente au Conseil Municipal le projet de budget 2010 pour la commune.

Monsieur Emile BREHIER précise que la commission finance à la demande de Monsieur le Maire, à respecter l'objectif de maîtrise de ce budget, sur la base du budget 2009.

Monsieur le Maire indique que ce projet pourra faire l'objet d'ajustement, avant son vote définitif au regard du réalisé 2009 et des reprises de résultats.

En l'état actuel le budget présente un besoin d'emprunt maximal de 1 700 000.00 €, pour l'année 2010

Monsieur le Maire insiste, sur la nécessité de bien maîtriser les dépenses de fonctionnement, afin de ne pas pénaliser les capacités d'investissement de la Commune, et rappelle que la réduction de dépenses de fonctionnement est plus délicate, qu'en investissement, et que ces dernières demeurent des charges pérennes

#### Investissement :

Monsieur Emile BREHIER présente le programme d'investissement de l'année 2010, marqué principalement par la réalisation de la salle polyvalente du Baron.

Après en avoir délibéré le Conseil adopte les investissements principaux suivants :

- Salle polyvalente du lac : 1 600 000 €
- Etude Salle Chef lieu : 30 000.00 €
- Bâtiments communaux : 50 000.00 €
- Achats de terrain : 450 000.00 €
- PVR : 250 000. € (Compensé en partie par les participations des bénéficiaires de constructions)

Monsieur le Maire précise que ce programme est susceptible de modifications en cours d'année et concernant l'investissement, il ne faut pas limiter la réflexion au seul volet financier, mais aussi intégrer la capacité humaine de l'équipe municipale à suivre la réalisation de tous les projets.

#### Observations des élus retenues par le Conseil :

- Demande de Mme Joséphine LAVERY d'inscription, d'un montant de 10 000 € pour la réalisation éventuel d'un diagnostic énergétique des bâtiments communaux.

Mme Annie FAVRE demande la possibilité de sous-traiter la tâche de fleurissement, concernant la plantation, notamment en privilégiant les plantes vivaces et en laissant l'entretien courant aux services techniques.

#### **Budget OTVA :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps, qui s'élève pour 2010 à un montant de 444 000.00 €, soit une participation pour la commune de Montriond de 117 300.00 €, en augmentation de 1 %.

Le Conseil après en avoir délibéré accepte le projet de budget.

#### **IEMP :**

Le Conseil Municipal valide le montant des IEMP qui seront versés aux personnels, selon les critères définis par la commission compétente, soit un montant de 7 250 €.

#### **Pertes sur créances Irrécouvrables :**

Madame la trésorière présente au Conseil Municipal, le montant des impayés des frais de secours, soit 10 558 €.

#### **Décision modificatives :**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

DM Budget principal

Section fonctionnement		Section investissement	
Débit	Crédit	Augmentation de crédits ouverts	Diminution crédits ouverts
Cpt 654 : 10 000.00 €	Cpt 7711 : 10 000.00 €	Cpt 266/ona : 600.00 €	cpt 1022 : : 600.00 €
cpt 657 : 50 000.00 €	Cpt 775 : 50 000.00 €		
<b>Total : 60 000.00 €</b>	<b>Total : 60 000.00 €</b>	<b>Total : 600.00 €</b>	<b>Total : 600.00 €</b>

DM modificative budget Eau et assainissement

Section fonctionnement	
Débit	Crédit
Cpt 6811 : 4 700.00 €	Cpt 706811 : 4 700.00 €
<b>Total : 4 700.00 €</b>	<b>Total : 4 700.00 €</b>

DM Budget parking

Section fonctionnement	
Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
Cpt 6611 : 12.00 €	Cpt 678 : 12.00 € €
<b>Total : 12.00 €</b>	<b>Total : 12.00 €</b>

**TERRAIN DE L'ECOLE :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les acquisitions de terrains qui sont en cours de finalisation, conformément au vote du budget 2009 soit :

- Terrain LANVERS Jean - François	88 200.00 €
- Terrain LAVANCHY Suzanne	277 000.00 €
- Terrain Consort LANVERS	206 700.00 €
- Terrain BRAIZE Jean :	197 000.00 €

Concernant le projet de réalisation, d'un ensemble de logement à vocation sociale, sur ces terrains, une rencontre est prévue entre la Commune et Madame BABEL représentante de l'OPAC intéressé par ce projet.

La commune apporterait les terrains et l'organisme public se chargerait de toute la réalisation des logements.

**EAU :**

**Travaux des Brochaux :**

Monsieur Michel MUFFAT (La Glière), informe le conseil que l'assainissement est opérationnel pour cet hiver, après la réception des travaux concernant les pompes. Pour les travaux de terrassement, la réception est repoussée au printemps après la fonte des neiges, et réparations des désordres observés.

Concernant les travaux d'eau potable, de construction d'un réservoir, ce dossier sera étudié par la commission travaux et dans le cadre du budget de l'eau.

### **Tarif 2010 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition de tarif de l'eau 2010, qui feront l'objet d'une facturation en 2011.

Il est précisé, que l'augmentation est concentrée sur l'eau potable, au regard des contraintes des organismes de subventions.

Monsieur le Maire précise que l'équilibre du budget de l'eau est difficile à réaliser, avec l'augmentation des charges de fonctionnement, afin de respecter les contraintes sanitaires et les incitations aux économies qui entraînent une baisse des volumes facturés, sans diminution des frais de structure.

Monsieur le Secrétaire de Mairie, rappelle que le budget de l'eau doit s'autofinancer, même, si des possibilités existent pour les communes de - 3 500 habitants, d'apporter une aide provenant du budget principal, aide qui viendra amoindrir les capacités d'investissements de la commune.

Monsieur le Maire indique que l'effort d'augmentation sur l'eau potable, répond aux exigences de la SMDEA et de l'Agence de l'Eau, dans le cadre des demandes de subventions en cours. Qu'il est proposé de faire porter cette augmentation indispensable pour l'équilibre du budget, à la fois sur le M3 et sur l'abonnement, afin que l'effort soit réparti équitablement entre la population permanente et les résidents secondaires ou en location.

Monsieur Michel MUFFAT (La Ranche) attire l'attention du Conseil sur le problème des abonnements multiples, notamment pour les locations saisonnières, qui subissent fortement les augmentations, alors qu'ils ne louent que quelques semaines par an.

Le Conseil après en avoir délibéré approuve à la majorité moins 2 votes contre : Michel MUFFAT (La Ranche) et Joséphine LAVERY, les tarifs suivants :

<b>PRESTATIONS</b>	<b>EAU POTABLE</b>	<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
<b>COMMUNE</b>			
Abonnement	85.00 €	43.00 €	<b>128.00 €</b>
M3	0.51 €	0.62 €	<b>1.13 €</b>
<b>SIVOM</b>			
Abonnement		64.00 €	<b>64.00 €</b>
M3		0.95 €	<b>0.95 €</b>

Redevance Pollution		0.19 €	<b>0.19 €</b>
Redevance modernisation	0.13 €		<b>0.13 €</b>
M3			
<b>TOTAL</b>			
Abonnement	<b>85.00 €</b>	<b>107.00 €</b>	<b>192.00 €</b>
M3	<b>0.64 €</b>	<b>1.76 €</b>	<b>2.40 €</b>

Concernant le problème soulevé par Monsieur Michel MUFFAT (La Ranche), Monsieur André PEERSMAN indique qu'un échantillon d'abonnés concernés fera l'objet de relevés intermédiaires, en fin hiver et en fin d'été, afin d'apprécier le problème.

Une réflexion sera conduite sur ce point et sur la réactualisation du règlement de l'eau, par la commission, pendant l'année 2010.

#### **Emprunt :**

Afin de financer les travaux des "Brochoux", le Conseil Municipal accepte la proposition d'emprunt au crédit Agricole de 200 000 €, au taux de 3.63 %, sur 20 ans.

Il est précisé, que cet emprunt n'alourdira pas la charge financière du budget de l'eau, du fait de l'échéance d'un autre emprunt.

#### **Révision de règlement :**

Pour tenir compte de l'évolution de la réglementation, la commission travaux va se pencher sur la révision du règlement de l'eau pour aboutir, à un nouveau règlement applicable en 2011.

En parallèle la révision du règlement assainissement va être conduite.

Cette réflexion sera conduite en relation avec le SIVOM de la vallée d'Aulps.

#### **FRAIS DE SECOURS :**

Monsieur le Secrétaire de Mairie indique au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de revoter les tarifs des frais de secours sur pistes, suite à un changement de la législation fiscale, qui soumet ces derniers au taux de TVA à 5.5 %, alors qu'ils étaient jusqu'à ce jour exonérés.

Le Conseil approuve les nouveaux tarifs à l'unanimité

- Front de neige/Transport.....	<b>64,00 Euros</b>
<b>SECOURS BARQUETTE</b>	
- Zone A : Rapprochée .....	<b>210,00</b>
<b>Euros</b>	
- Zone B : Eloignée .....	<b>356,00</b>
<b>Euros</b>	
- Hors piste .....	<b>Coût réel + 15 €</b>

#### **SECOURS HELICOPTERE PRIMAIRES (vers centres médicaux) :**

- Sans treuillage .....	582,00
<b>€uros</b>	
- Avec treuillage .....	929,00
<b>€uros</b>	
- Hors piste .....	Coût réel + 15
<b>€</b>	

**SECOURS HELICOPTERE PRIMAIRES (vers hôpitaux)**

- Cluses - Thonon - Sallanches .....	1.495,00 €uros
- Genève –Annemasse -Annecy.....	2.901,00
<b>€uros</b>	
- Treuillage	351.00 €uros

Tarif ambulance SDIS : 144 €

## **DOMAINE DU BARON :**

Suite à l'obtention du permis de construire, la commission poursuit avec l'architecte la finalisation du projet et la préparation de l'appel d'offre pour la réalisation de la salle polyvalente, en maîtrisant le coût de ce projet.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion publique sera organisée ce printemps avec la population pour évoquer les projets d'aménagement de la commune pour les années à venir, dont celui-ci.

## **URBANISME :**

### **Construction illégale :**

La commission poursuit la rédaction du premier procès verbal d'infraction à l'encontre des constructions illégales et va poursuivre son action sur 2 autres dossiers.

### **P.V.R "L'Elé"**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a décidé d'instituer sur le territoire de la commune, la Participation Voirie et Réseau, (PVR)

Monsieur le Maire précise qu'il convient maintenant dans le cadre d'autorisation d'urbanisme encours, de voter la PVR pour la zone de l'Elé, non encore construite à ce jour.

Monsieur le Maire indique au regard de dispositions prises par l'ancienne municipalité dans le cadre du remembrement de l'Elé, qui prévoit la prise en charge financière par la Commune de la réalisation des réseaux humides, la PVR ne portera que sur les réseaux secs.

Un chiffrage sera adopté lors du prochain Conseil Municipal, par contre les nouvelles constructions restent redevables des droits de branchements au service de l'eau et de l'assainissement et à la TLE (Taxe Local d'Equipement)

## **PARKING SOUTERRAIN :**

### **Tarifs :**

Le Conseil décide de reconduire pour l'année 2010, les tarifs de stationnements 2009, pour les périodes hivernales (15 décembre au 15 avril) et estivale (1 juillet au 31 août)

- franchise 30 minutes
- 1 heure : 0.40 €
- 4 H 1.00 €
- journée 2.00 €
- abonnement semaine 7 € (en vente en mairie)

Il est précisé que le parking est payant de 9 h à 18 h, gratuit la nuit.

### **Fuites :**

Les problèmes persistants de fuites, ont fait l'objet d'une nouvelle réunion avec l'architecte et les entreprises concernées pour étudier une solution à ces problèmes.

Dans ce cadre la commune a décidé de se rapprocher de son avocat, pour étudier la procédure qu'elle doit suivre.

### **M. Pascal Baud :**

L'étude de ce dossier est reportée au prochain conseil.

## **COMPTE RENDU COMMISIONS**

### **Numérotation des rues :**

Madame Annie FAVRE indique que la commission tourisme, a engagée une réflexion avancée sur la dénomination des rues du village et la numérotation des habitations, afin de permettre aux personnes extérieures à la commune de se repérer plus facilement.

Ce programme, s'inscrit en 3 phases :

- Etude
- Confection des plaques
- Installation

Le coût global de cette opération est estimé à 35 000.00 €.

Pour le choix des noms de rues, la commission s'adjoindra des personnes extérieures, par hameau.

### **Panneautage touristique :**

Une réflexion est en cours pour l'indication touristiques, des commerces, chambres d'hôtes...

Coût estimés de ces travaux : 35 000 €

### **Commission accessibilité :**

Il est constitué, une commission accessibilité :

M. Georges LAGRANGE (Maire)  
M. André PEERSMAM  
M. Emile BREHIER

### **Bulletin Municipal :**

La commission communication présente la maquette du prochain bulletin municipal, qui fera une présentation des différentes associations de la commune.

### **Logo :**

Une réflexion va être menée pour repenser le logo de la commune.

## **DIVERS :**

### **Voirie : Planning 2010 - 2013 :**

Monsieur André PEERSMAM (Adjoint aux travaux), présente au Conseil, le prévisionnel des travaux de voiries à réaliser, en tenant compte des crédits ouverts pour la commune auprès de la C.C.V.A.

- route du Crêt (Sur la Mornaz)
- route de l'Elé (transfo chez Neuraz et les Caties)

- route du Pas (Pep 80 au Pas)
- boucle des granges
- route du Pas au Dravachet
- route des bords de Dranse (la Glière - Chébourins)
- route d'Ardent (Eau Vive - parking)
- pont des Albertans

#### **Visite de sécurité :**

Suite à différentes visites de sécurité dans les E.R.P (Etablissement Recevant du Public), la commission sécurité soulève le problème des sculpteurs du lac, établissement situé en zone rouge d'avalanche, pouvant recevoir du public.

#### **Convention Caméléon :**

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'hiver 2009/2010 la convention avec la société "Caméléon", pour les différentes activités conduite par celle-ci.

#### **Participation au Couard :**

Le Conseil accepte le versement pour cette année d'une participation de 5 000.00 €, à la C.C.V.A, dans le cadre de l'accès à la déchetterie du Couard.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du Budget 2008, il était prévu le versement par la commune d'une participation dégressive, pour limiter l'impact de l'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères, gérée par la CCVA du fait de l'accès des habitants de Montriond à la déchetterie du Couard.

**La séance est levée à 23 h 00**